

Objet : Arrêté de circulation pour pose d'un appui télécom – 2 rue de la Bouvrie -

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande du 10 octobre 2025 de l'entreprise AA Group représenté par AMMAMOU Kais – 11 bis rue de Fossés– 91 100 CORBEIL ESSONNES, qui souhaite réaliser la pose d'un appui télécom Orange,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu « **2 rue de la Bouvrie** » à partir du **13/10/2025** pour une durée de 21 jours,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

## ARRÊTE:

**ARTICLE 1**er: Dans le cadre des travaux de pose d'un appui télécom Orange, un empiétement sur chaussée sera effectué 2 rue de la Bouvrie à partir **du lundi 13 octobre 2025** jusqu'au **dimanche 02 novembre 2025** inclus.

**ARTICLE 2 :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis à la restriction suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais, Le 10 octobre 2025,

Pour le Maire, L'adjoint délégué, Joseph JEULAND

